



Présents : Mickaël Le Bouquin, Thomas Le Mons, Charlotte Faillé, Bruno Cartier, Marie Caresmel, Fabrice Bizette, Marie Yvonne Lesvier, Alain Buisson, Frédéric Texier, Wilfried Le Rouzès, Marie-Laure Pezzola, Laëtitia Delahaye, François Gautier, Vanessa Jussienne, Cédric Alix, Maëlle Delamarre. Arrivé au point n° 7 : Benoît Dassé.

Représentées : Vanessa Pollet par Laëtitia Delahaye, Anaëlle Gougeon par Cédric Alix.

Secrétaire de séance : Vanessa Jussienne.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte de modifier l'ordre du jour :

- 12. Location du restaurant,
- 13. Divers.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2021, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Cession de terrain au Pré du Bourg

En réunion du 10 juillet 2020, le conseil avait émis un avis favorable pour vendre la parcelle AB 733 de 3 m² à Madame GARNIER. Les accords des colotis ont été reçus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente à 98 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

3. Echange de terrain avec Monsieur PIEL Claude

Par délibération en date du 19 novembre, le conseil avait décidé l'échange de la parcelle AB 637 avec la parcelle AB 639 et une partie de la AB 640. Cependant, l'avis des domaines n'ayant pas été sollicité avant cette décision, la Préfecture demande que cette délibération soit retirée. Depuis, l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat a été sollicité et reçu le 25 janvier 2021. La valeur vénale est de 5 € / m². La modification de la clôture et les frais de géomètre seront à la charge de Monsieur Piel Claude. Les frais de notaire seront partagés entre la commune et Monsieur Piel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'annuler la délibération du 19 novembre 2020 relative à cet échange de terrain,

D'accepter l'échange de la parcelle AB 637 avec la parcelle AB 639 et une partie de la AB 640,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cet échange.

4. Eclairage public : extension chemin entre les deux terrains sportifs

Le chemin piétonnier entre les 2 terrains sportifs est dépourvu d'éclairage. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une étude auprès du Syndicat Départemental d'Energie 35 pour l'extension de l'éclairage public de ce quartier.

5. Abribus

Un abribus scolaire a été installé au lieu-dit « L'Aubriais » sur la commune de Landujan, suite à une demande conjointe de parents d'élèves de Landujan, La Chapelle du Lou du Lac et d'Irodouër. Cet abri a été financé par la commune de Landujan pour la somme de 1 969,20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

PARTICIPER à hauteur d'un tiers, soit 656,40 €,

IMPUTER la dépense en investissement au compte 2041412 « subventions d'équipement versées aux communes »

FIXER la durée d'amortissement à 1 an,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

6. Contrôle d'accès vestiaires sportifs

L'entreprise Bodet Software est le prestataire de service qui a installé le logiciel « Booky » qui permet de gérer les réservations de la salle des sports « Goulvent » et la gestion des badges. Cette société a été sollicitée pour mettre en place ce même système aux vestiaires Théophile Leforestier. La proposition est de 8 712 € HT. Une option est proposée « mise en place d'un module de porte électronique, permettant de garder la barre antipanique en fonction, ainsi que la clé pour ouvrir la porte mécaniquement » pour un montant de 545 € HT. Le contrat d'assistance : + 399 € HT sur le contrat existant.

Le conseil demande quel serait le coût supplémentaire pour équiper également la salle Louis de La Forest.

Le sujet est donc reporté.

7. Lutte contre les frelons asiatiques

Actuellement, la destruction des nids de frelons asiatiques est à la charge des particuliers et pris en charge à 50 % par la commune dans la limite de 50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge en totalité la destruction des nids de frelons asiatiques en faisant un paiement direct à la société. La prise en charge est subordonnée à l'intervention du prestataire choisi par la commune dans la liste fournie par la FGDON 35 et après vérification de l'espèce à détruire.

8. Comptes administratifs de 2020

Sous la présidence de Monsieur Bruno Cartier, le maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de 2020, comme suit :

Budget communal –

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	1 415 162,34 €	1 628 929,19 €
REALISATIONS RECETTES	1 677 420,11 €	1 101 831,19 €
RESULTATS 2020	262 257,77 €	- 527 098,00 €
RESULTATS REPORTEES 2019	200 000,00 €	240 866,66 €
RESULTATS DE CLOTURE	462 257,77 €	- 286 231,34 €

Budget Assainissement -

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	131 954,85 €	48 109,67 €
REALISATIONS RECETTES	171 383,33 €	71 047,84 €
RESULTATS 2020	39 428,48 €	22 938,17 €
RESULTATS REPORTEES 2019	92 013,93 €	149 459,91 €
RESULTATS DE CLOTURE	131 442,41 €	172 398,08 €

Budget commerces –

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	84 049,15 €	20 163,85 €
REALISATIONS RECETTES	104 682,98 €	89 226,77 €
RESULTATS 2020	20 633,83 €	69 062,92 €
RESULTATS REPORTEES 2019	- €	- 170 671,96 €
RESULTATS DE CLOTURE	20 633,83 €	- 101 609,04 €

Budget lotissement Le Pré du Bourg -

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	31 522,86 €	21 227,26 €
REALISATIONS RECETTES	21 227,75 €	20 414,31 €
RESULTATS 2020	- 10 295,11 €	- 812,95 €
RESULTATS REPORTEES 2019	65 879,85 €	- 20 414,31 €
RESULTATS DE CLOTURE	55 584,74 €	- 21 227,26 €

Budget lotissement Le Placis-Plisson -

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	561 159,94 €	459 044,52 €
REALISATIONS RECETTES	558 357,30 €	478 243,31 €
RESULTATS 2020	- 2 802,64 €	19 198,79 €
RESULTAT REPORTES 2019	110 712,56 €	21 756,69 €
RESULTATS DE CLOTURE	107 909,92 €	40 955,48 €

9. Comptes de gestion de 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de 2020 établis par Monsieur ERUSSARD, trésorier, ces comptes sont en concordance avec les comptes administratifs.

10. Affectation des résultats de fonctionnement de 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2020 des différents budgets de la façon suivante :

- Budget principal : au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 262 257,77 € et de reporter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 200 000 €.
- Budget annexe de l'assainissement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 131 442,41 €,
- Budget annexe des commerces au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 20 633,83 €,
- Budget annexe du Lotissement le Pré du Bourg au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 55 584,74 €.
- Budget annexe du Lotissement le Placis-Plisson au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 107 909,92 €.

11. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation au droit de préemption urbain :

Pour la propriété bâtie, située 11 rue du Lavoir, cadastrée AB n° 263 et 264, d'une contenance de 1 524 m² et appartenant aux conjoints Godet.

Pour la propriété bâtie, située 6 allée de Bréhat, cadastrée D n° 908, d'une contenance de 473 m² et appartenant à M. Dhotel Mathieu et Mme Menuge Sabrina.

Pour la propriété bâtie, située 6 résidence Plein Sud, cadastrée D n° 840, d'une contenance de 362 m² et appartenant à Mme Hirel Stéphanie.

Devis signés :

Société	Objet	Montant
GARAGE CECILIEN	Travaux sur BOXER (embrayage)	1 197,74 € TTC
IMPRIMERIE LE GALLIARD	Impression de la charte Ecoresponsable	1 074,00 € TTC
AGRI ESTUAIRE	Produits frelons	523,34 € TTC
DENIS MATERIAUX	Buse de puits et couvercle	723,20 € TTC
SAUR	Surcoût évacuation des boues de la station (lié à la Covid)	8 345,22 € TTC
YESSS	Dalles LED pour la supérette	868,96 € HT

12. Location du restaurant

La commune recherche actuellement un repreneur pour le restaurant situé au 2 rue de Rennes. Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le loyer du restaurant avec la licence de 4^{ème} catégorie et du logement, à partir de l'emménagement des preneurs, comme suit :

- 420 € HT pour la partie commerce et licence,
- 440 € pour la partie logement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial pour une durée de neuf années.

13. Divers

Informations diverses :

Invasion de ragondins : il est précisé que des piégeages sont régulièrement organisés par les agents, des cages sont mises à disposition des particuliers. Des actions peuvent être organisées par le FDGON 35 pour former des piégeurs.

Déchetterie : une rencontre est prévue avec Rennes Métropole pour faire le point sur l'utilisation de la déchetterie de Romillé.

Vestiaires : un expert a été missionné pour les malfaçons, la proposition.

Vaccimobile : Dans le cadre de la campagne de vaccination, un vaccimobile doté pour chaque semaine de 200 doses de vaccins Moderna et armé par une équipe médicale du SDIS. Il interviendra sur la commune afin de permettre la vaccination des personnes de + 75 ans vulnérables ayant des difficultés de mobilité et se trouvant dans l'incapacité de se rendre dans un centre de vaccination.

Voisins vigilants : La signature de la convention « Participation Citoyenne » entre l'Etat et la commune est prévue le mercredi 24 février.

Eco-pâturage : un point est fait sur l'évolution de cette opération.

Zone artisanale : 2 lots ont été vendus par la communauté de communes

Ecoles : Fermeture conditionnelle d'une classe élémentaire à l'école Henri Dès et fermeture d'une classe à l'école Saint-Joseph.